

qu'on leur avait fait en tuant quelques bestiaux qui leur appartenaient; qu'aussitôt qu'on aurait réparé ce dommage, qui montait à deux cens livres de castor, les prisonniers seraient relâchés. Bien que les *Abnakis* ne convinssent pas de ce prétendu dommage, ils ne laissèrent pas de payer les deux cens livres de castor, ne voulant point, pour si peu de chose, qu'on pût leur reprocher d'avoir abandonné leurs frères. Cependant, nonobstant le paiement de la dette contestée, on refusa de rendre la liberté aux prisonniers.

Le Gouverneur de Boston, craignant que ce refus ne forçât les Sauvages d'en venir à un coup d'éclat, proposa de traiter amiablement cette affaire dans une conférence: on convint du jour et du lieu où elle se tiendrait: les Sauvages s'y rendirent avec le Père Rasles, leur Missionnaire: le Père de la Chasse, Supérieur-général de ces Missions, qui faisait pour lors sa visite, s'y trouva aussi; mais M. le Gouverneur ne parut point. Les Sauvages augurèrent mal de son absence. Ils prirent le parti de lui faire connaître leurs sentimens par une lettre écrite en sauvage, en anglais et en latin; et le Père de la Chasse, qui possède ces trois langues, fut chargé de l'écrire. Il paraissait inutile d'y employer d'autre langue que la langue Anglaise; mais le Père était bien aise que, d'un côté, les Sauvages connussent, par eux-mêmes, que la lettre ne contenait que ce qu'ils avaient dicté; et que, d'un autre côté, les Anglais ne pussent pas douter que la traduction anglaise ne fût fidèle. Le sens de cette lettre était: 1°. que les Sauvages ne pouvaient comprendre qu'on retînt dans les fers leurs compatriotes, après la parole qu'on avait donnée de